



12ème Bulletin de l'Association des Cytogénéticiens de Langue Française



Editorial

Présidente :
Catherine Turleau
Vice-présidents :
Anne-Marie Capodano
Jean-Louis Taillemite
Jacqueline van den Akker
Sylvain Briault
Secrétaire général:
François Picard
Trésorier:
François Thépot

Après le 11ème colloque de l'ACLFLF qui s'est tenu à Tours, remarquablement organisé par Sylvain Briault et Agnès Guichet et leur collaborateurs, sous le patronage du professeur Claude Moraine, de nouveaux champs d'activité se font jour en Cytogénétique. L'utilisation en pratique courante des marqueurs sériques apporte au diagnostic prénatal des indications plus rationnelles. La connaissance des composants moléculaires des centromères et des télomères ainsi que la possibilité de créer des chromosomes artificiels ouvrent de nouvelles perspectives aux chercheurs en Cytogénétique. Enfin, le développement du diagnostic préimplantatoire ne saurait, dans l'avenir, laisser les cytogénéticiens indifférents dans certains cas, rares, il est vrai, où la microcytogénétique et les techniques d'hybridation apporteront à certaines familles une aide inespérée jusqu'à présent.

Bonne Année à tous !

Sommaire

- CR de l'assemblée générale
- A propos du collège national des enseignants et praticiens de génétique médicale
- Modification des statuts
- Prochaines réunions et prochain colloque
- Nouvelles diverses



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ACLF

tenue le 21 septembre 1998 à la Faculté de Médecine de TOURS,
sous la Présidence de Madame le Docteur Catherine TURLEAU,
Présidente de l'Association.

Dans son rapport moral notre Présidente a rendu compte des activités de l'ACLF, qui, outre l'organisation du XIème Colloque, ont surtout porté sur l'application du GBEA et sur l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour chacune des activités de prénatal, constitutionnel postnatal et oncohématologie.

La Présidente fait part de la décision du Conseil d'Administration de proposer à Monsieur Georges BLIN, Praticien-Conseil à la CNAMTS de devenir Membre d'Honneur de notre Association en raison des services qu'il a rendu à l'ACLF. Ayant reçu son accord nous sommes très heureux de l'accueillir aujourd'hui parmi nous.

Le trésorier a présenté le budget de l'exercice 1997 et reçu le *quitus* de l'assemblée qui, par ailleurs, a fixé à 150 francs le montant de la cotisation 1999.

L'assemblée est informée de la mise en place d'un site WEB sur Internet.

Toutes les suggestions visant à alimenter ce site sont les bienvenues.

Le XIIème Colloque sera organisé à Paris à l'Hôpital BICHAT par Patrice EYDOUX les 15 et 16 septembre 1999.

Le XIIIème Colloque aura lieu à AMIENS en l'an 2000.

Le premier colloque du troisième millénaire est prévu à Montpellier lieu en 2001.

Il est rappelé que lors de la prochaine assemblée générale (à Paris en 1999) des élections pour renouveler le Conseil d'Administration seront organisées.

Au cours de cette Assemblée générale, des modifications ont été apportées aux statuts

STATUTS

modifiés par l'Assemblée Générale annuelle du 21 septembre 1998.

Article I : Il est fondé entre les personnes physiques ou morales et les organismes ayant adhéré aux présents statuts une Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

"Association des Cytogénéticiens de Langue Française"

Article II : Cette Association a pour but de contribuer au développement de la Cytogénétique.

Article III : Le siège social de cette Association est fixé à :

Institut de Cytogénétique
U.E.R. Médicales et Pharmaceutiques
2, Avenue du Professeur Léon Bernard
35043 RENNES Cedex

Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ratifiée par l'Assemblée Générale.

Article IV : L'Association se compose de :

- Membres de droit,
- Membres actifs,
- Membres d'honneur,
- Membres bienfaiteurs,
- Membres associés.

Article V : Les membres de droit sont :

- les membres actifs retraités qui en font la demande,
- les membres du Conseil d'Administration de l'ATC.

Les membres actifs et associés doivent exercer leurs activités professionnelles dans un laboratoire de cytogénétique; leurs demandes d'admission présentées par deux parrains, membres de l'Association, sont soumises à l'agrément du Bureau prévu à l'article IX ci-dessous.

Article VI : Les membres d'honneur sont désignés par le Conseil d'Administration de l'Association. La qualité de membre bienfaiteur peut être décernée par le Conseil d'Administration aux personnes ayant fait des dons à l'Association.

Article VII : La qualité de Membre de l'Association se perd par :

- la démission,
- le décès,
- le défaut de paiement de la cotisation, la radiation est alors prononcée par le conseil d'Administration qui la notifie à l'intéressé.

Article VIII : Les ressources de l'Association comprennent :

- les subventions de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communes et des organismes publics ou privés;
- toutes ressources dont l'Association peut légalement bénéficier;
- les cotisations des membres actifs et associés;
- les autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Article IX : L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 membres élus pour trois années par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé :

- d'un Président,
- d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- d'un Secrétaire Général,
- d'un Trésorier.

La durée du mandat des membres du Bureau est de trois ans. Ce mandat est renouvelable.

Article X : Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants, en cas de partage la voix du Président est prépondérante. Tout membre du Conseil d'Administration n'ayant pas assisté à trois réunions consécutives pourra être, après délibération du dit Conseil, considéré comme démissionnaire.

Article XI : L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire. L'ordre du jour est établi par le bureau et indiqué sur les convocations. Le Président expose la situation morale de l'Association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée. Les décisions sont acquises à la majorité des membres actifs présents ou représentés.

Article XII : Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du Président ou à la demande de la majorité des membres actifs.

Article XIII : Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'Administration et soumis à l'Assemblée Générale. Il est destiné à déterminer les divers points non prévus par les statuts notamment en matière d'administration interne de l'Association.

Article XIV : Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres actifs. Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit être composée d'un tiers au moins des membres actifs présents.

La dissolution éventuelle de l'Association est prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des membres actifs présents. Les biens de l'Association sont alors dévolus à un organisme public ou privé poursuivant des buts similaires.

Le collège national des enseignants et praticiens de génétique médicale

La commission Enseignement

Philippe Jonveaux, CHU de Nancy

Le collège national des enseignants et praticiens de génétique médicale a pour buts de maintenir des liens professionnels entre les enseignants et praticiens de génétique médicale, de promouvoir la réflexion sur l'enseignement de la discipline et sa pratique, et faire les recommandations qu'il juge utiles aux autorités compétentes.

Quatre commissions ont été formées, **Enseignement** (coordinateur: Philippe Jonveaux), **Exercice de la spécialité** (coordinateur: Henry Plauchu), **Démographie-planification** (coordinateur: Alexis Brice) et **Recherche** (coordinateur: Serge Amsellem) dont les travaux sont présentés lors de l'assemblée générale du Collège. Les statuts, la composition du conseil d'administration et différents documents dont les rapports des commissions seront prochainement disponibles sur le **site web** (Olivier Cohen).

La commission Enseignement, composée de 28 membres, s'est penchée tout d'abord sur l'enseignement de la génétique au cours du 1er et 2ème cycle des études médicales. A l'issue d'une enquête réalisée à partir des membres de la commission et des résultats des travaux initialement menés par Pierre Jalbert en 1996, il est apparu que le volume horaire consacré à l'enseignement de la génétique est très hétérogène variant de 12 à 80 heures selon les CHU... Si le volume horaire au niveau du 2ème cycle est relativement proche entre les différents centres (avec toutefois des variations de 10 à 30 h) l'écart concerne surtout l'enseignement en P1 avec l'impact non négligeable de la partie plus fondamentale (biochimie). Il est vrai que la génétique n'est pas individualisée officiellement dans le 1er cycle mais fait partie intégrante de la biologie cellulaire le plus souvent. Etant donné la place de plus en plus importante de la génétique en médecine, un programme a été proposé par la commission afin d'harmoniser au plan national cet enseignement.

Un volume horaire de 30 heures serait réparti entre le P2 et le D1 L'enseignement plus fondamental du P1 dont l'organisation du génome et la structure du chromosome n'est pas inclu dans cette vision plus appliquée de la génétique. Ce programme d'enseignement, divisé en 4 modules (**génétique chromosomique, génétique moléculaire, génétique formelle et clinique, génétique des populations**), sera accompagné et soutenu par la création d'un **polycopié national**. Un tel polycopié s'entend comme un outil d'enseignement, un guide pour l'étudiant mais aussi l'enseignant. Les volumes horaires n'étant pas extensibles, il sera l'opportunité pour dresser les bases théoriques et techniques qui étayeront l'enseignement magistral consacré

DATES IMPORTANTES POUR 1999

GUIDES DE BONNE PRATIQUE

Nous vous proposons une discussion ouverte à tous sur les Bonnes Pratiques en pre et post-natal.

Cette réunion aura lieu : **Mercredi 20 janvier 1998** de 10h à 13h

Amphi Moïana

Hôpital Saint-Antoine

Paris 12ème

Un exemplaire des textes servant de base de discussion vous a été envoyé dans chaque laboratoire début Janvier et votre présence est importante pour une élaboration définitive de ces guides.

REUNION CLINIQUE

Une réunion clinique ayant pour thème :

ANEUSOMIES DES BANDES TERMINALES DES CHROMOSOMES

est prévue pour le **mercredi 17 mars**.

Si vous avez des cas à présenter vous pouvez dès maintenant prendre contact avec
C.Turleau.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des élections auront lieu en **septembre 1999** pour renouveler le conseil d'administration de l'ACLF.

Tous les membres actifs peuvent présenter leur candidature. Des imprimés seront diffusés en temps utile, mais vous pouvez dès maintenant y réfléchir. Les candidats qui le souhaitent seront invités à nous envoyer pour diffusion un court texte de présentation exposant leurs motivations et leur objectifs.

à la compréhension et à la prise en charge des affections génétiques. Les rédacteurs des différents modules sont Nathalie Leporrier pour la génétique chromosomique, Marc Jeanpierre pour la génétique moléculaire, Claude Moraine pour la génétique formelle et clinique et Claude Stoll pour la génétique des populations. Ce polycopié est destiné aux étudiants du 1er et 2ème cycle et non du DES de Génétique. Ce n'est pas tant l'abondance du savoir et donc des détails, mais plutôt le sens et le goût de la génétique médicale qui doivent transparaître dans ce polycopié. En fait, il devrait être lu avec facilité et profit par le médecin de famille généraliste. La définition par le Collège de ce programme devrait permettre aux enseignants de génétique dans chaque université de plaider en faveur de la génétique en tant que spécialité médicale à part entière.

La commission Enseignement continuera sa réflexion sur l'enseignement au cours du DES de Génétique et la formation des spécialistes non généticiens.

**ANNONCE DU XIIe COLLOQUE
de l'Association des Cytogénéticiens de Langue Française (ACLF) et de
l'Association des Techniciens en Cyogénétique (ATC).**

La réunion annuelle de l'ACLF et de l'ATC se tiendra les **15, 16 et 17 Septembre 1999** à Paris, à la Faculté de Médecine Xavier-Bichat.

Les sujets abordés incluent :

- le diagnostic prénatal de la disomie uniparentale,
- le mécanisme de survenue des microremaniements,
- l'inactivation du chromosome X,
- la cytogénétique des tumeurs solides et la cytogénétique mendélienne.

Les conditions pour l'inscription et la soumission de présentations scientifiques seront précisées ultérieurement.

**INGÉNIEUR SCIENTIFIQUE
CYTOGÉNÉTIQUE**

EXPERIENCE :

Encadrement Laboratoire : 184-1999

Recherche : Génétique humaine, animale et oncologie (1978-1984)

Enseignement Biologie et Zoologie : 1 an Faculté de Bobigny, 2ans CFA.

RECHERCHE :

poste équivalent.

Contacteur :

Madame Joëlle SOULIÉ

Tél. (travail) : 01 40 52 41 28

Tél. (répondeur) : 01 45 92 98 65

COMPTE RENDU DU XI^{ème} COLLOQUE

TOURS 21, 22 SEPTEMBRE 1998

Du point de vue scientifique, les quatre grands thèmes abordés au cours de ce colloque couvraient une grande partie des champs d'activité en Cytogénétique et ouvraient de passionnantes perspectives sur les développements à venir.

L'apport de la cytogénétique à l'**exploration des retards mentaux**, largement exploité à Tours par l'équipe de Claude Moraine depuis de nombreuses années a fourni des éléments précieux, tant des le domaine des disomies uniparentales que des microremaniements.

Les liens entre la **procréation médicalement assistée, le conseil génétique** et la cytogénétique sont de plus en plus étroits. La cytogénétique des gamètes, avec l'utilisation de techniques de cytogénétique moléculaire toujours plus nombreuses et plus performantes est à la fois le moyen le plus direct d'étudier la genèse des anomalies méiotiques mais aussi une aide à la procréation médicalement assistée.

La session de **cytogénétique hématologique** nous a montré l'importance des anomalies au cours des états préleucémiques ainsi que les importants travaux poursuivis par le Groupe Français de Cytogénétique Hématologique.

Enfin, l'exposé sur "**gènes du développement et cancers**", qui clôturait le colloque nous a montré les liens étroits existant entre "gènes de cancer" et gènes du développement, et convaincus qu'en dehors de l'approche génomique avec recherche des familles de gènes et des grandes voies de signalisation conservées au cours de l'évolution animale, cet abord "inverse", partant de la pathologie humaine était capable d'éclairer directement l'identification et le rôle des gènes intervenant dans le développement humain précoce.

Les résumés des communications sont parus dans les Annales de Génétique 1998, vol. 41, n°3, p.176-184.

LES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE

Dans le cadre de la loi 94-653 du 29 juillet relative au respect du corps humain, deux types d'examens apparaissent dans le titre II : étude génétique des caractéristiques génétiques d'une personne et identification d'une personne par ses empreintes génétiques. Les conditions de la pratique des identifications par empreintes génétiques sont réservées à des laboratoires habilités. Dans la loi 94-654 du 29 Juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humains, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal, le titre VI, dans les articles 142-15, 142-16 fixe la pratique de l'examen des caractéristiques d'une personne ou son identification par empreintes génétiques entrepris à des fins médicales ou de recherche scientifique, et l'habilitation des personnes effectuant ces examens.

Un décret d'application devant paraître dans les prochains mois devrait fournir plus de précisions



The Center for Human Genetics of the University Hospital of Leuven, Belgium has a:

Permanent Position for a Cytogeneticist with interest for Solid Tumor Cytogenetics, Molecular Cytogenetics and related research

The candidate should have a Ph.D. or M.D. degree, Experience in Tumor cytogenetics and Molecular (Cyto)genetics is an advantage.

The Centre for Human Genetics is situated in Leuven, 25 km east of Brussels, Belgium and has a large genetic clinic with important cytogenetic diagnostic activities for constitutional syndromes, haematological disorders and Solid Tumors. FISH and Molecular diagnostic facilities are also very active. The center has important research units dedicated to molecular studies of genetic aberrations in Malignancies.

The person employed will be integrated in the Laboratory for Clinical and Molecular Cytogenetics of Malignancies (CMCM).

He/she is expected to supervise the Tissue Culture and Karyotyping of Solid Tumors, develop and apply FISH and molecular diagnosis of specific tumors, collaborate with the Molecular Research Units as well as proposing his/her own research program. Close collaboration with Pathology and Clinical Departments is also expected.

Position and salary is negotiable depending on the candidates qualification. Applications should be sent as soon as possible to Prof. A. Hagemeyer or Prof. J.P. Fryns, Center for Human Genetics, University Hospital of Leuven, Herestraat, 49 - B-3000 Leuven. Belgium

Applicants should send their C.V., references or recommendation letters, as well as a letter summarizing their experience and aspirations.

Further information can be obtained from:
Prof. A. Hagemeyer, Phone : +32-16-346063, Fax: +32-16-346063